



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLE-AU-MONTOIS
Place de l'Echanson (54620)
Séance du 28 mars 2025 à 20h00**

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre DEMUTH, Maire de la Commune.
La convocation adressée le 4 mars 2025 avec l'ordre du jour suivant :

Désignation du secrétaire de Séance	
01/2025	Approbation du compte de gestion 2024
02/2025	Approbation du compte administratif 2024
03/2025	Affectation du résultat
04/2025	Vote du budget primitif 2025
05/2025	Vote des taux 2025
06/2025	Subvention au CCAS de Ville-au-Montois
07/2025	Attribution des subventions 2025
08/2025	Bons scolaires 2025
09/2025	Bons extra-scolaires 2025
10/2025	Retrait de la commune de LAHERES à la section « Assainissement » du SIEP
11/2025	Remboursement divers
12/2025	Rajouter en début de séance Location des terrains communaux

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présence de Monsieur Jean-Pierre DEMUTH, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Jean-Pierre DEMUTH, Brigitte KAELEBEL, Florence VIOLA, François COURTOY, Alexandre REMY, Françoise HEMERY, Amélie ANTOINE, Didier BIGOT, Armelle LAURENT

La séance étant publique, des administrés ont également assistés à la séance du conseil municipal. Monsieur le maire, DEMUTH Jean-Pierre, rappelle que le public doit faire preuve d'une grande discrétion et passivité. Il peut prendre des notes mais ne peut intervenir d'aucune manière (applaudissement, sifflement, approbation ou réprobation...).

Était absent : /

Procuration : Monsieur FARESIN Florian donne procuration à Monsieur BIGOT Didier

Soit :

Nombre de conseillers en exercice :	11
Nombre de Présents :	10
Le quorum est atteint	
Qui ont pris part à la délibération :	11

Monsieur le Maire certifie avoir affiché le procès-verbal de cette séance à la porte de la Mairie et transmis au contrôle de légalité.

Désignation du Secrétaire de Séance

Le Conseil Municipal désigne Madame ANTOINE Amélie pour exercer la fonction de Secrétaire de Séance.

01/2025 Approbation du compte de gestion 2024 (Pour : 8, Contre : 3, Abstention : 0)

Le conseil municipal approuve le compte de gestion présenté par Monsieur Daniel BLUM, trésorier de la Commune de Ville-au-Montois pour l'exercice 2024.

02/2025 Approbation du compte administratif 2024 (Pour : 7, Contre : 3, Abstention : 0)

Monsieur Jean-Pierre DEMUTH s'étant retiré lors du vote, le conseil municipal, approuve à 7 voix pour, le compte administratif de l'exercice 2024 arrêté aux nombres suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2024	DEPENSES	240 311,76
	RECETTES	246 445,91
SOIT UN EXCENDENT DE FONCTIONNEMENT 2024		6 134,15
RESULTATS REPORTES 2023	FONCTIONNEMENT	134 501,21
D'OU LE RESULTAT 2024		140 635,36
SECTION D'INVESTISSEMENT 2024	DEPENSES	151 038,65
	RECETTES	137 522,23
SOIT UN DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2024		13 516,42
RESULTATS REPORTES 2023	INVESTISSEMENT	5 471,32
D'OU LE RESULTAT 2024		-8 045,10

03/2025 Affectation du résultat 2024 (Pour : 8, Contre : 3, Abstention : 0)

Le conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement 2024 de 140 635,36 euros
- Un déficit d'investissement 2024 de 8 045,10 euros

Décide, à 8 voix Pour, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) : **8 045,10 €**
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur ligne 002) : **132 590,26 €**

04/2025 Vote du budget primitif 2025 (Pour : 8, Contre : 3, Abstention : 0)

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur le budget primitif 2025 de la commune, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 334 587,36 €

Dépenses et recettes d'investissement : 148 364,16 €

Le conseil Municipal, vu le projet du budget primitif 2025, après en avoir délibéré, approuve le budget primitif 2025 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	334 587,36 euros	334 587,36 euros
Section investissement	148 364,16 euros	148 364,16 euros
TOTAL	482 951,52 euros	482 951,52 euros

05/2025 Vote des taux d'impositions des taxes directes locales 2025 (Pour : 6, Contre : 5, Abstention : 0)

Le Conseil Municipal fixe les taux d'impositions des taxes directes locales pour 2025 à savoir :

- **Taxe Foncière bâti** : 25,05 %

Taux communal TFPB + taux départemental TFPB = taux de référence TFPB
7,81 % + 17,24 % = 25,05 %

- **Taxe Foncière non bâti** : 15,60 %
- **Taxe d'habitation** : 15,85 %
- **Cotisation Foncière des Entreprises** : 16,94 %

06/2025 Subvention au CCAS de Ville-au-Montois 2025 (Pour : 11, Contre : 0, Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer une subvention pour le CCAS de Ville-au-Montois pour l'année 2025 d'un montant de 1 265,00 euros.

07/2025 Attribution des subventions 2025 (Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 1)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer des subventions pour l'année 2025 aux associations suivantes sous conditions de justificatifs :

- *Amicale des donneurs de sang du bassin de Longwy-Longuyon* : 40,00 euros
- *AEIM* : 30,00 euros
- *Croix-Rouge française* : 30,00 euros
- *Association 'Bien vivre à Ville-au-Montois'* : 500,00 euros
- *FNACA* : 60,00 euros
- *Les restaurants du cœur de Meurthe-Et-Moselle* : 30,00 euros

08/2025 Bons scolaires 2025 (Pour : 11, Contre : 0, Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe le montant des bons scolaires alloués aux enfants de la Commune pour l'année 2025 à :

- 65 euros de la 6^{ème} à la 3^{ème} ;
- 75 euros de la seconde à la fin des études
- La somme sera versée aux parents sur présentation d'un RIB, les enfants de plus de 16 ans devront nous fournir un certificat de scolarité.

09/2025 Bons extra-scolaires 2025 (Pour : 11, Contre : 0, Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer une bourse de 30 euros aux parents dont les enfants de VILLE-AU-MONTOIS pratiquent des activités auprès d'associations culturelles ou sportives (exemples : foot, judo, musique...), jusqu'à l'âge de 18 ans sur présentation d'un justificatif de règlement de cotisation pour l'année 2025, un remboursement par enfant et par an.

10/2025 Retrait de la commune de LAHERES à la section « Assainissement » du SIEP (Pour : 8, contre : 0, Abstentions : 3)

Vu le code des collectivités territoriales notamment son article L5211-19,

Vu la délibération du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Eaux de Piennes en date du 17 décembre 2024 (2024-12-49) acceptant le retrait de la commune de LANHERES à la section « assainissement » du SIEP,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le retrait de la commune de Lanheres à la section Assainissement du Syndicat Intercommunal des Eaux de Piennes

11/2025 Remboursement divers (Pour : 11, Contre : 0, Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de rembourser à Mme KAELBEL Brigitte la somme de 12,28 euros, pour l'achat de ruban laminé pour l'étiqueteuse du secrétariat de mairie.

12/2025 Location des terrains communaux (Pour : 7, Contre : 4, Abstention : 0)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de mettre en location les terrains communaux :

- Tournie en roie n°7 (1 ha 87) / Cadastré ZE 5 à M. Alexandre VIELLE
- Tournie en roie n°5 (1 ha 90) / Cadastré ZE 5 à M. Edouard RENAULD

Divers

La demande du prêt AFL est en cours. Le projet est :

- Prêt long terme de **120 000€**
- Prêt relais de **60 000€**

Malgré le rappel de M. le maire en début de séance, une administrée prend la parole et ne respecte pas les consignes fixées.

Séance clôturée à 21 h 00.

Le Maire,
M. Jean-Pierre DEMUTH



La Secrétaire de Séance
Mme ANTOINE Amélie

